

# Une criminalité inventive en matière de fraude

Noël Pons - Consultant, ancien Conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption

*Le fraudeur, comme tout le monde, doit s'adapter à la situation économique et aux modes. Le montage de la fraude à la TVA, dit carrousel TVA, agresse aujourd'hui le mécanisme des permis négociables et celui du marché des droits à polluer, couramment appelé « marché carbone » ou « marché CO2 ». Les principes du carrousel sont plutôt simples et le montage utilise les ressorts classiques des montages frauduleux. Plusieurs indicateurs permettent de les déceler.*

Cet article, qu'il faut rapprocher de deux analyses développées dans les numéros 170 et 171 de la revue « Audit », traite encore une fois des carrousels TVA. Il démontre l'inventivité incroyable de la criminalité en matière de fraudes.

Le carrousel TVA est une fraude qui consiste à détourner des crédits de TVA sur la base de documentations falsifiées ou non, de sociétés écrans et d'échanges intra-communautaires. Connue depuis fort longtemps cette pratique, difficile à identifier et à poursuivre, constitue l'une des ressources les plus appréciées de la criminalité européenne. Ce montage caméléon est toujours pratiqué comme je l'ai décrit dans les articles cités mais il ne cesse d'évoluer en s'adaptant à la situation économique et aux modes : il agresse désormais le mécanisme

des permis négociables et celui du marché des droits à polluer. Ce marché, appelé aussi « marché carbone », est basé sur le postulat que tout pollueur dispose du même droit à polluer que le pollué à ne pas l'être. Un plafond de pollution est ainsi établi, ceux qui ont maîtrisé leurs rejets peuvent vendre les droits non utilisés à ceux qui dépassent leur quota.

Le mécanisme communautaire institué est fondé sur ce même principe : les industries polluantes doivent acquérir des titres, ou des quotas à titre onéreux, qui sont considérés comme un bien meuble incorporel soumis à la TVA. Une partie est consommée par les industriels et l'autre fait l'objet d'une négociation sur un marché créé à cet effet (BLUENEXT) ou sur le marché de gré à gré.

Ce marché présente un grand inté-

rêt pour les criminels, il est peu connu, il entre dans le cadre écologique, il concerne des prestations immatérielles difficilement contrôlables et se camoufle derrière la satisfaction des spécialistes du secteur pour qui l'augmentation des échanges dans ce domaine est la preuve de l'avancée de la lutte contre la pollution.

## Le principe du marché CO2

L'accès au marché nécessite l'inscription obligatoire sur un registre appelé « registre VCS » (*Voluntary carbon standard*).

Il s'agit d'une base de données électronique normalisée qui a pour but de structurer la gestion et la garantie des crédits sur ce marché et de s'assurer du fait que les crédits « carbone » ont bien été

achetés, existent et ne l'ont été qu'une fois. Il génère un label de qualité et gère l'émission, la conservation, le transfert des achats, l'annulation et les retraits des crédits carbone.

Il s'adresse à tous les opérateurs du marché de la compensation carbone (entreprises et courtiers), un opérateur est créé par État membre.

Ces 27 registres sont connectés au registre européen *Community International Transaction Log (CITL)* lui-même connecté au journal des transactions internationales des Nations Unies.

Les entités présentes sur ces supports doivent présenter une comptabilité matière obligatoire et les opérateurs disposent de deux comptes : l'un d'eux rapporte les transferts de droits à leurs clients, l'autre permet de vendre ou d'acheter sur le BLUENEXT (bourse spécialisée).

Une société peut détenir plusieurs comptes dans plusieurs pays différents par le biais de filiales.

Un marché de gré à gré est aussi actif car la vente directe est possible. Les sociétés qui œuvrent sur ce dernier peuvent utiliser les services de n'importe quel établissement bancaire. Des virements sont donc réalisés entre sociétés sans passer par le contrôle de BLUENEXT.

## Les principes de la manipulation frauduleuse

Les principes du carrousel sont relativement simples, ils sont

fondés sur la défaillance d'une entreprise incorporée dans une succession de sociétés échangeant des factures correspondant à des produits ou des fausses factures sans support matériel. Tout le montage est organisé autour de flux franchissant les frontières. Le système permet de faire « tourner » des factures en récupérant de manière illégitime les crédits de taxes. Dans ce schéma les sociétés défaillantes disparaissent en récupérant pour elles-mêmes le montant de la TVA. Finalement pour les complices non criminels ce montage fait baisser artificiellement les prix et procure un avantage concurrentiel ce qui arrange tout le monde sauf les entreprises honnêtes.

La problématique de la fraude TVA dans le secteur du carrousel carbone est intéressante, car elle permet d'éluder l'écueil majeur rencontré par les fraudeurs, celui de l'installation d'une logistique de gestion des produits « supports » tels que les véhicules d'occasion, les composants informatiques, etc. Les quotas carbone occultent totalement ce souci car les droits sont immatériels et les transactions sont réalisées uniquement par internet. Le but du montage consiste alors à générer le maximum de TVA possible sans la reverser, à l'occasion les fraudeurs récupéreront aussi de la TVA déductible.

Deux exemples permettent de mieux comprendre les montages :

- un intermédiaire achète des quotas hors taxes et les revend

taxes comprises sur BLUENEXT et ne reverse pas la TVA ;

- un montage en chaîne est mis en place dans une opération de gré à gré, dans lequel à partir d'un achat hors taxes (livraison intra-communautaire) une succession d'entreprises se revendent avant de disparaître, les quotas générant des faux crédits de taxes pour les acheteurs et pour lesquels la TVA collectée n'est finalement pas payée.

La fraude à la TVA sur le CO2 est un concentré d'ingéniosité financière dont l'origine peut être datée à 2006 et qui a été stoppée sous cette forme en juin 2009, les transactions étant exonérées de taxes en France. Elle se poursuit dans d'autres pays d'Europe. Son « rendement » financier est considérable, le chiffre de 5 milliards d'euros de détournements est avancé.

## L'alchimie du montage

La mécanique du montage mis en place relève d'une alchimie utilisant les ressorts classiques des montages frauduleux.

L'utilisation des sociétés fictives rend le système extrêmement complexe et difficilement décelable par un non initié. D'autant plus que ces entreprises disparaissent et réapparaissent à l'envi en fonction des nécessités, des risques encourus et des montages mis en place. Comme dans tout montage frauduleux on relève d'abord la présence de sociétés fictives<sup>1</sup> dont la dénomination est forcément

« verte », et de gérants de paille. Ces entreprises, simples boîtes à lettres, permettent de détourner la TVA à l'aune de la facturation qu'elles émettent. Ces coquilles vides permettent de bénéficier d'une adresse dans laquelle il est possible de domicilier les sièges sociaux. Ce type de société a une durée de vie très courte, elles sont aussitôt remplacées par de nouvelles structures.

Les sociétés-écran apparaissent ensuite, intercalées dans le schéma frauduleux elles donnent une apparente cohérence au système. En effet, elles présentent une comptabilité en général sans histoire, un chiffre d'affaires moyen, relativement cohérent et prélèvent une marge relativement légère. Leur but consiste à camoufler et à protéger le montage d'une lecture trop rapide et, comme dans la plupart des autres montages, des gérants de paille seront utilisés.

Les paradis fiscaux utilisés facilitent les transferts bancaires car ils assurent une réelle protection pour les fonds détournés. Les sociétés ont souvent des comptes sur les places d'Asie ou du bassin méditerranéen peu contrôlées ou encore dans des pays fortement infiltrés par la criminalité.

## Les indicateurs de manipulations

Un certain nombre d'indicateurs peuvent faire naître le soupçon de la présence d'un montage. Nous en choisirons quatre :

- Les fraudeurs ne prêtent qu'une attention limitée au cours ou aux tendances du marché, leur but est de générer un volume important de cessions sur lequel ils pourront assoir le détournement de TVA. Donc, un volume d'échange qui augmente significativement avec une certaine catégorie de sociétés dans le sens contraire à celui du marché, constitue un indice de manipulation. Les sociétés taxis ne tiennent aucun compte du cours, elles achètent et vendent alors même que le marché ne s'y prête pas. On constate donc d'importantes acquisitions de quotas carbone alors même que le prix est élevé, et des ventes dans un marché baissier entre plusieurs acteurs présentant des caractéristiques similaires.
- Le constat d'une différence inexplicable entre les flux et les prix sur le marché de gré et celui constaté dans BLUENEXT.
- Lorsqu'un emballement est constaté, l'analyse des provenances et des destinations des achats et des ventes ainsi que le suivi du cheminement des quotas et l'analyse des pays par lesquels passent les flux peuvent constituer des indicateurs pertinents de la présence de l'organisation d'un carrousel.
- Enfin, l'apparition de certaines banques ou succursales situées ou pas dans certains paradis fiscaux bien connus pour servir de plaque tournante à ce type de montage, constitue un indicateur très fort de la présence d'un carrousel.

Le problème a été résolu en France depuis la mi 2009, la TVA n'est plus exigée sur ces produits. Elle n'est pas reversée mais peut être utilisée par les délinquants pour acheter les quotas et lancer un carrousel. Le problème de l'infiltration de la criminalité dans l'économie verte reste cependant un risque très présent qui affecte outre le carbone, les éoliennes, la gestion des déchets entre autres. Cette intrusion nécessite une réelle prise de distance avec tout angélisme et exige une analyse des faits en gardant bien présent le risque de manipulation. Dans l'ouvrage « Arnaques »<sup>2</sup> nous avons d'ailleurs identifié le risque de la falsification des bilans par l'intégration de faux quotas appartenant à des vendeurs atypiques, ce qui est une autre manière de manipuler les comptes.

Il faut retenir que ces fraudeurs identifiés dans ces montages dits « CO2 » sont présents dans la majorité des carrousels portant sur d'autres supports ; cette activité est donc devenue un métier rentable et presque organisé. Je suis toujours surpris de constater la qualité de l'information dont disposent ces personnes au regard des mécanismes complexes qu'elles détournent aussi aisément, ceci démontrant l'organisation préalable des opérations criminelles. ●

---

1. Voir sur ce sujet l'article paru dans la revue « Audit » n°190 : *Les sociétés écrans paradigme éclatant des montages organisés.*

2. « Arnaques - Le manuel anti fraudes », Valérie Berche et Noël Pons, Paris 2009, CNRS éditions.

---